

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

**DÉLIBÉRATION N° 2018-65 : PROJET D'AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIFS
À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT,
CONCERNANT LE RÉSEAU DE SURVEILLANCE PROSPECTIVE
DE LA QUALITÉ CHIMIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général ;
- Vu la délibération n° 2017-39 du Conseil d'administration du 27 septembre 2017, et notamment son article 1, approuvant la conclusion par l'Agence d'un marché public de services relatifs à la recherche et au développement avec le BRGM, l'Ifremer, l'Ineris, l'Irstea et le LNE, concernant le Réseau de Surveillance Prospective de la qualité chimique des milieux aquatiques ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'administration approuve la conclusion par l'Agence d'un avenant au marché public de services relatifs à la recherche et au développement conclu notamment avec le BRGM, l'Ifremer, l'Ineris, l'Irstea et le LNE, portant partenariat au titre des actions 2018-2019 du Réseau de Surveillance Prospective de la qualité chimique des milieux aquatiques, majorant le marché initial d'un montant de 427 357 € HT et portant le montant total du marché à 2 817 620,40 € TTC.

ARTICLE 2 :

Le Directeur général de l'Agence est autorisé à procéder à la mise au point définitive de l'avenant au marché visé à l'article 1 et à le signer.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN